

Parcoursup : répondre aux propositions d'admission reçues entre le 2 et le 6 juin

Pour toutes les propositions reçues entre le 2 juin et le 6 juin, vous avez jusqu'au 7 juin, 23h59 (heure de Paris) pour répondre.

Si vous recevez plusieurs propositions d'admission pendant cette période, vous pouvez y répondre de la manière qui vous le convient le mieux :

- 1 Soit au fur et à mesure que vous recevez les propositions d'admission en respectant la date limite du 7 juin.
- 2 Soit à la date limite du 7 juin en choisissant entre toutes les propositions d'admission reçues.



Rappel :

- Vous ne pouvez accepter qu'une proposition d'admission à la fois.
- Vous pouvez maintenir des vœux en attente jusqu'à la fin de la phase principale d'admission, le 15 juillet.

1 Exemple Inès



Le 2 juin

Inès a reçu 2 propositions d'admission. Après avoir échangé avec son entourage, elle fait son choix le 3 juin en acceptant une des deux propositions et décide de conserver 6 vœux en attente qui l'intéressent davantage.

Le 5 juin

Elle reçoit une nouvelle proposition d'admission. Celle-ci l'intéresse davantage que celle qu'elle avait déjà acceptée. Elle y répond le jour-même (et renonce donc à la précédente proposition acceptée) et conserve 3 vœux en attente.

Le 6 juin

Elle reçoit une nouvelle proposition d'admission. Elle hésite...

Le 7 juin

Elle doit choisir avant ce soir, 23h59 (heure de Paris). Elle décide finalement de conserver la proposition d'admission qu'elle avait déjà acceptée. Elle refuse donc la proposition d'admission qu'elle a reçue le 6 juin (bouton "Je refuse"). Dans ce cas-là, elle n'a rien à faire : ses 2 derniers vœux en attente sont maintenus automatiquement.

2 Exemple Guillaume



Le 2 juin

Guillaume est en liste d'attente pour tous ses vœux.

Le 3 juin

Guillaume reçoit 2 propositions d'admission.

Le 5 juin

Il reçoit une nouvelle proposition d'admission. Il échange avec sa famille et son professeur principal sur ces réponses.

Le 7 juin

Il fait son choix entre toutes les propositions d'admission qu'il a reçues : il décide d'accepter définitivement une des propositions d'admission et consulte dans son dossier les modalités d'inscription administrative.